



Commission des dynamiques territoriales

71010 - Voirie nationale

Aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351 (CPER 2015-2020)

Proposition d'une convention particulière de financement

Rapport n° CP/2017/389

Service gestionnaire :

M220 - Service des projets d'infrastructures

Résumé :

En prévision de la réalisation d'une première phase des travaux de l'aménagement multimodal en entrée Ouest de Strasbourg, sur la RN4 et l'A351, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière proposé par le Préfet du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020, prévoyant une contribution financière du Département du Bas-Rhin.

Préambule

L'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351 en pénétrante Ouest de Strasbourg, entre Ittenheim et Strasbourg, est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en juin 2017, en ce sens qu'il vise à fluidifier les échanges sur le réseau routier autour de Strasbourg et à améliorer l'accessibilité à Strasbourg par l'Ouest, notamment dans le contexte de réalisation du Contournement Ouest de Strasbourg (réalisation 2018 – 2020).

Cette opération est inscrite au volet « mobilité multimodale » du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 26 avril 2015. Les opérations routières inscrites donnent lieu à la conclusion d'une convention de financement entre l'Etat et les co-financeurs.

L'aménagement de la RN4 et de l'A351 est un chantier en continuité des aménagements récemment réalisés par le Département du Bas-Rhin sur la RD1004 pour le déploiement du TSPO (Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois) depuis Wasselonne jusqu'à Strasbourg.

L'objet du projet de convention

Le projet de convention est relatif aux modalités de financement par chacune des parties pour la réalisation de l'opération intitulée « A351/RN4 : Aménagement multimodal entrée ouest de Strasbourg (1^{ère} phase) ».

Le montant prévisionnel total de l'aménagement multimodal entrée ouest de Strasbourg a été évalué à 43,5 M€ TTC, mais seuls 36 M€ TTC ont été inscrits au CPER 2015-2020 avec la répartition suivante des participations des cofinanceurs :

Etat :	18,00 M€
Département du Bas-Rhin :	7,34 M€
Région Grand Est :	7,34 M€
Eurométropole de Strasbourg :	3,32 M€

Le projet de convention porte sur la première phase dont le montant total s'élève à 36 M€ TTC, correspondant à l'aménagement de la RN4 et d'une partie de l'A351.

Le Département du Bas-Rhin est sollicité, pour cette première phase, à hauteur de 7,34 M€.

Projet des aménagements à réaliser

Sur la RN4, le projet complet comprend :

- la création d'un carrefour plan à la sortie d'Ittenheim qui permet de donner la priorité aux cars ;
- l'élargissement à 2X2 voies de la RN4 depuis l'échangeur avec le COS (Contournement Ouest de Strasbourg) jusqu'à l'A351 ;
- l'aménagement de la voie réservée sur l'espace BAU (bande d'arrêt d'urgence) ;
- la dénivellation du carrefour RN4/RD228 et la création d'un d'un échangeur complet ;
- l'assainissement de la plateforme ;
- la réalisation de passages à petite faune ;
- les rétablissements des circulations agricoles.

Sur l'A351, l'opération comprend :

- la minéralisation et le renforcement du terre-plein-central ;
- le renforcement et l'élargissement des bandes d'arrêt d'urgence ;
- la création de la voirie pour deux arrêts en connexion avec le réseau urbain de transports en commun : Eluard et un autre arrêt qui resterait à préciser. Il est bien entendu que les infrastructures de station pour le traitement des voyageurs (sas sur le quai – descenderies escaliers et ascenseurs...) ne font pas partie de la convention. Elles seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité organisatrice de la mobilité et devront recevoir la validation fonctionnelle et technique de l'exploitant de l'A351 pour leur réalisation ;
- l'amélioration de l'assainissement de la plateforme ;
- les équipements nécessaires.

Echéances et financement de l'opération

- *Participation financière du Département*

Les termes du projet de convention portent sur une première phase d'aménagement dont le montant de 36 M€ TTC correspond au montant inscrit au CPER 2015 - 2020 signé le 26 avril 2015. Sur cette première phase, l'engagement financier du Département porte sur 7,34 M€TTC.

Ce projet de convention prévoit que toute prévision de dépassement du coût plafond de cette première phase d'aménagement, devra être débattue aux instances du « comité technique route » et au « comité de suivi CPER » mis en place dans le cadre du CPER.

En cas de dépassement, de nouvelles modalités de financement seraient éventuellement définies dans un avenant.

- *Echéances de l'opération*

Pour la RN4, l'échéancier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux début 2019, pour une durée de 18 mois.

Pour l'A351, l'échéancier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux début 2019, pour une durée de 24 mois.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'engagement financier du Département d'un montant de 7,34 M€ TTC pour la réalisation de la 1ere phase d'aménagement multimodal de la RN4 et l'A351 ;

- approuve les termes du projet de convention financière se référant au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, signé le 26 avril 2015, et portant sur une première phase d'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351 prenant en compte la continuité du Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) entre Ittenheim et Strasbourg ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY